LOGiLiB

Aménager pour bien vivre et vieillir chez soi

Siren : 423 446 004 / APE : 9609Z

Anne MAAS
239 Rue du Bois de l'Eglise
59173 Blaringhem
logilib@orange.fr
06.77.70.96.01
Label HANDIBAT
Convention ANAH

A l'attention de Mr le Maire

Le12/02/2015

Monsieur,

En ce début d'année, l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat a revalorisé ses plafonds de ressources.

Vous trouverez ci-joint le détail et les taux de subvention applicables.

Je suis opératrice auprès de l'ANAH du Pas de Calais, et possède une habilitation pour les travaux liés à l'autonomie de la personne. J'interviens chez le particulier pour constituer le dossier et jusqu'au paiement de la subvention.

Il est important de savoir que toutes les personnes en perte d'autonomie qui désirent rendre leur logement accessible, peuvent prétendre à une subvention.

Les personnes âgées de + de 60 ans bénéficiaires ou non de l'APA, les personnes ayant la reconnaissance d'un handicap (position debout pénible, invalidité, stationnement….) à partir du moment où le handicap a été reconnu par la CDAPH, celle-ci est cumulable avec d'autres aides (MDPH, caisse de retraite, Conseil Général…)

Changer sa baignoire pour une douche ou installer un monte escalier, peut redonner tellement d'autonomie à une personne qui en manque.

N'hésitez pas à communiquer et à diffuser ces informations, elles peuvent rendre un tel service !.

Je reste à votre entière disposition pour répondre à d'éventuelles interrogations concernant ce dispositif.
Cordialement

Anne Maas
Opératrice ANAH-autonomie de la personne

Agence nationale de l'habitat Anah